

DROIT CIVIL ET ORGANISATION JUDICIAIRE

PLAN DE L'ARTICLE

1. Sélection de catalogues de bibliothèques en France riches en droit administratif

- 1.1. Cujas
- 1.2. SUDOC
- 1.3. Cour de Cassation
- 1.4. La Bibliothèque nationale de France (BnF)

2. Les bases de données juridiques gratuites

- 2.1. Légifrance
- 2.2. Le site de la Cour de Cassation

3. Les bases de données juridiques payantes

- 3.1. Dalloz.fr
- 3.2. Lextenso
- 3.3. Lexis 360
- 3.4. Lamyline
- 3.5. Doctrinal Plus

4. Les sites des principales institutions publiques

- 4.1. Les juridictions de l'ordre judiciaire
- 4.2. Les ministères
- 4.3. Les Autorités Administratives Indépendantes (AAI)

1. Sélection de catalogues de bibliothèques en France riches en droit administratif

1.1 Cujas

La bibliothèque interuniversitaire **Cujas**, attachée à l'Université de Paris 1 et Paris 2, offre une grande collection de monographies, thèses, périodiques, recueils de jurisprudence, signets électroniques et codes législatifs en droit administratif.

La collection de droit administratif est systématiquement mise à jour et complétée. Le catalogue de Cujas et les signets sont accessibles en ligne via le portail de la bibliothèque Cujas. Les ouvrages à partir de 1952 sont également intégrés dans le SUDOC.

1.2 SUDOC

Le catalogue du **Sudoc** (Système Universitaire de Documentation) permet de localiser un titre parmi toutes les bibliothèques universitaires et de demander le cas échéant un Prêt entre Bibliothèques (PEB).

1.3 Cour de Cassation

Les données bibliographiques antérieures à 1950 sont mises à la disposition du public à travers le catalogue de la bibliothèque de la **Cour de cassation**. Les ouvrages postérieurs à 1950 ne sont pas mis à la disposition du public. Ses collections juridiques spécialisées et son fonds historique et patrimonial rassemblent à ce jour près de 50 000 volumes.

1.4 La Bibliothèque nationale de France (BnF)

La documentation juridique de la **BnF** est rassemblée presque uniquement sur le site François-Mitterrand. Le

département de droit propose des encyclopédies, traités, manuels, recueils de lois, de jurisprudence et de doctrine. Plus de 300 revues sont disponibles à la BnF.

Il est à noter que les fonds de la bibliothèque de recherche sont pratiquement exhaustifs pour les publications françaises du fait du dépôt légal, et ce dans tous les domaines du droit.

2. Les bases de données juridiques gratuites

2.1 Légifrance

[Légifrance](#) est le portail officiel français du droit. Gratuite, cette base de données juridiques est mise en ligne par le Gouvernement français. Elle permet la publication des textes juridiques et la diffusion du droit. Parmi les sources intéressant le droit civil et l'organisation judiciaire, on retrouve :

- les codes, parmi lesquels le Code civil, le code de procédure civile, le Code de l'organisation judiciaire, ...
- le Journal Officiel de la République Française,
- les bulletins officiels des ministères,
- la jurisprudence judiciaire,
- l'actualité juridique, avec notamment la diffusion de dossiers législatifs. un répertoire de sites juridiques officiels, associatifs ou de recherche.

2.2 Le site de la Cour de Cassation

[Cour de Cassation](#)

- Bulletin d'information de la Cour de cassation
- Bulletin numérique des arrêts publiés des chambres civiles
- Bulletin des arrêts des chambres civiles
- Rapport annuel

Lien vers la rubrique [Comprendre l'organisation judiciaire](#)

3. Les bases de données juridiques payantes

3.1 Dalloz.fr

[Dalloz.fr](#) est une base de données juridiques spécialisée en droit. Elle propose l'accès à différentes sources en droit civil :

- Jurisprudence : plus de 2 millions de décisions depuis 1861 pour certaines avec liens, correspondant aux décisions consultables sur Légifrance auxquelles s'ajoutent les décisions présentes en texte intégral dans les sources Dalloz en ligne
- Doctrine : intégralité des articles de 28 revues comme Le Dalloz, la revue trimestrielle de droit civil, ...
- Encyclopédies : Répertoire de droit civil, Répertoire de procédure civile,
- Codes : code civil, code de procédure civile, ...

3.2 Lextenso

[Lextenso](#) est une base de données juridiques donnant accès à 2 types de documents en droit :

- Revues : Gazette du Palais, Petites Affiches, Répertoire du Notariat Défrénois, ...
- Jurisprudence : accès aux décisions juridictionnelles en version intégrale, avec possibilité de renvoi aux notes et commentaires.

3.3 Lexis 360

[Lexis 360](#) est une base de données juridiques proposant l'accès à différentes sources en droit :

- Revues intéressant le droit civil et l'organisation judiciaire, comme la Semaine juridique édition générale, ...
- Législation : codes officiels applicables en France, principaux textes de droit interne (lois, décrets, ordonnances,...), bulletins officiels, ...
- Jurisprudence : texte intégral et/ou abstract et résumé des décisions jurisprudentielles des cours suprêmes, des cours d'appel (Jurisdata), des tribunaux judiciaires
- 60 Encyclopédies : JCl. Civil Annexesx, JCl. Civil code, JCl. procédure civile, ...dont les mises à jour sont disponibles avant la parution papier ;
- ainsi que 780 synthèses JurisClasseur présentant l'état du droit dans une matière.

3.4 Lamyline

[Lamyline](#) est une base de données juridiques spécialisée en droit. Elle propose l'accès à différentes sources de droit civil :

- Doctrine : intégralité des articles de 38 revues
- Fonds officiels : Journal Officiel depuis 1955, bulletins officiels, 86 codes, 300 conventions collectives
- Jurisprudence : arrêts de la cour de cassation depuis 1959, cours d'appel, tribunaux de première instance
- Ouvrages : 71 ouvrages dont Lamy droit des contrats, Lamy droit des personnes et de la famille, Lamy Patrimoine, ...
- Formulaire : plus de 26.000 modèles d'actes et de contrats ("formulaire") : choix d'outils de travail personnalisé, avec des liens vers la documentation officielle citée et des commentaires des auteurs.

3.5 Doctrinal Plus

Les notices bibliographiques proposées proviennent, pour le [Doctrinal Plus](#), d'environ 200 revues dépouillées depuis 1993. La base de données Doctrinal propose également un accès à la jurisprudence judiciaire citée dans les périodiques dépouillés.

4. Les sites des principales institutions publiques

4.1 Les juridictions de l'ordre judiciaire

Les sites des principales juridictions intéressant le droit civil sont :

- Le site de la [Cour de Cassation](#) : site de la plus haute juridiction civile française, recensant entre autres de la jurisprudence, des arrêts, des rapports et études, et un aperçu de ses missions et de son organisation.
- Le site du [Tribunal des conflits](#) : juridiction composée à parité, de membres du Conseil d'État et de la Cour de cassation. Il a pour mission de résoudre les conflits de compétence entre les juridictions de l'ordre judiciaire et les juridictions de l'ordre administratif et de prévenir un déni de justice dans le cas de contrariété de décisions définitives rendues, dans le même litige, par une juridiction de chacun des deux ordres.
- [Sites des cours d'appel](#) : la cour d'appel de l'ordre judiciaire est une juridiction qui connaît des jugements des juridictions situées dans son ressort. La cour d'appel connaît, en principe, de tous les appels interjetés contre les décisions juridictionnelles des juridictions judiciaires de première instance, ainsi que des appels contre les décisions

des juges d'instruction. Il y a actuellement 37 cours d'appel sur le territoire français, dont six en outre-mer.

4.2 Les ministères

Les principales administrations françaises intéressant directement l'étude du droit civil et de l'organisation judiciaire sont :

- [Le Ministère de la Justice](#),
- [Le Ministère de l'Intérieur](#).

4.3 Les Autorités Administratives Indépendantes (AAI)

Parmi les AAI intéressant le droit civil, il est possible de relever :

- La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([CNIL](#)) : autorité de contrôle en matière de protection des données personnelles, créée en 1978.
- [Le Défenseur des droits](#) est une autorité administrative indépendante, créée par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 et instituée par la loi organique du 29 mars 2011 dont les deux missions sont : défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ; permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Fiche réalisée par David MARCHAL (BU Université de Lorraine) : Juillet 2013 et mise à jour par Isabelle LE MANCHEC (BIU CUJAS)

Dernière mise à jour : novembre 2018

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).